

## DISTILLERIES TONKINOISES, Van-Dien, près Hanoï

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

La société des Distilleries tonkinoises est condamnée à payer 120 piastres à M. Pham van Dac, congédié sans préavis.

---

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 2 janvier 1935)

Nécrologie. — En annonçant vendredi dernier que M. Isle de Beauchêne, des Douanes et Régies, détaché à la Distillerie de Van Dien, avait fait une chute malencontreuse dans son escalier et s'était blessé, nous ne pensions pas que mort devait s'en suivre.

Et, cependant, le lendemain de son hospitalisation, M. Isle de Beauchêne décédait. Le défunt, qui n'avait que cinquante deux ans, avait fait toute sa carrière en Indochine Longtemps en service à Hanoï, il fut envoyé il y a quelques années au Laos ; puis, de retour à Hanoï, il fut désigné pour Van-Dien.

Les obsèques ont eu lieu lundi soir.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> Isle de Beauchêne, à ses enfants, à M. Norès, ancien directeur du Contrôle financier à Hanoï, à M. le directeur et au personnel des D. et R., aux amis, des bien sincères condoléances.

---

Une visite à la distillerie de Van-Diên  
(*Chantecler* (Hanoï), 12 mai 1935, p. 6, col. 2)

M. le gouverneur général Robin, accompagné de sa suite, s'est rendu à Van-Dien, à 10 km. de Hanoï, pour visiter les usines de la Société des distilleries tonkinoises Van-Dien.

---

Aux Distilleries de Van-Dien  
(*Chantecler*, 1/12/1935, p. 2)

Les membres du Grand Conseil ont visité, dimanche matin à 9 h., la Distillerie de Van-dien qui avait revêtu, pour recevoir ces hôtes de marque, sa parure des jours de fête.

Aimablement reçus par les administrateurs de la société, MM. Lê-van-Phuc, Trân-quang-Vinh et Truong-hoàng-Tinh, son directeur-gérant, M. Dô-huu-Thuc, et son

inspecteur-conseil, M. Romanetti <sup>1</sup>, ancien résident au Tonkin, les conseillers ont parcouru les différents bâtiments de l'usine qui leur ont été présentés dans l'ordre des opérations que comporte la fabrication du produit achevé.

Ces messieurs visitèrent les salles de préparation des ferments, les fours de cuisson du riz à la vapeur, les vastes salles de fermentation où des milliers de jarres pleines attendaient l'heure de la distillation, l'immense salle aux cent alambics en cuivre pouvant produire cinq mille litres d'alcool pur par jour, les grandes cuves en ciment armé où le produit achevé est emmagasiné, et, enfin, la salle d'embouteillage, munie d'un matériel moderne qui a principalement retenu leur attention.

Il a fallu près de deux heures pour effectuer cette visite et satisfaire la curiosité des conseillers qui, très intéressés par le spectacle inattendu offert à leurs yeux étonnés, multipliaient les questions et les demandes d'explications. La plupart d'entre eux « n'en revenaient pas » et tous ont été unanimes à reconnaître que les Distilleries de Van-dien constituaient une entreprise de grande envergure qui faisait honneur au Tonkin, ainsi qu'aux industriels audacieux qui, malgré la crise, l'avaient conçue, exploitée et en assuraient le fonctionnement. « Rien de pareil, dit un des plus distingués conseillers du Sud n'existe ni en Cochinchine, ni au Cambodge, si l'on excepte les Distilleries françaises, et vous avez donné la preuve que nous aussi, nous savons et pouvons, lorsque nous voulons nous en donner la peine, faire « grand » dans le domaine industriel qui nous était jusque là fermé. Votre œuvre est admirable, elle est au surplus courageuse et elle vaut que les pouvoirs publics s'y intéressent. En tout cas, elle mérite de réussir et de durer comme le plus grand et le meilleur exemple de notre initiative et de notre activité ».

Leur visite terminée, les conseillers, légèrement altérés, furent conviés à un lunch servi dans les bureaux de la Direction où fraternisèrent les vins de France et les excellents produits de la société.

Après avoir entendu une brève allocution de remerciements prononcée par M. Trân-quang-vinh, ils dégustèrent avec un plaisir non déguisé, les différents alcools de Van-dien, en particulier sa fameuse liqueur « Ruou Cam », digne des palais les plus délicats, et quittèrent l'usine, vers midi, en emportant de leur visite la plus favorable impression... « Ruisseau, je ne boirai plus de ton eau... », s'écria malicieusement l'un d'entre eux, en guise de conclusion.

---

#### Le suicide de M. Tran-quang-Vinh (*Chantecler*, 23 août 1936, p. 3)

À ce sujet, un de nos confrères quotidiens, par suite d'une erreur d'information, avait cru devoir expliquer le geste de ce malheureux industriel par une mauvaise marche de l'affaire dont il était le directeur, en même temps que le principal actionnaire.

Il a rectifié, de bonne fois, son information en publiant la note suivante :

« Le désespéré n'était pas, comme nous l'avons dit à tort, directeur des Distilleries tonkinoises, mais inspecteur du premier secteur.

Le directeur-gérant de la Société des distilleries tonkinoises, de Van-Dien, est M. Do-huu-Thuc, qui est venu nous affirmer lui-même que les affaires, d'ailleurs absolument normales, de la société, n'avaient été pour rien dans la funeste détermination de M. Tran-quang-Vinh, dont le suicide doit être dû à des raisons personnelles. Cet acte de désespoir a, d'ailleurs, beaucoup surpris les dirigeants de la société. »

---

<sup>1</sup> Jacques Romanetti : né le 2 août 1878 à Ajaccio. Entré dans l'administration indochinoise le 17 février 1902. Chevalier de la Légion d'honneur (octobre 1932). En retraite le 11 avril 1934.

Décédé le 16 juillet 1960 à Nice (Rens. : Alain Warmé, d'après mention marginale sur acte de naissance).

---

LA SOCIÉTÉ des DISTILLERIES TONKINOISES  
reçoit la visite officielle de RÉSIDENT SUPÉRIEUR Y. CHATEL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 avril 1938)

Van-Dien, à 10 kilomètres de Hanoï sur la route Mandarine, était hier en fête : on attendait la visite du Chef aimé du Protectorat et pour l'accueillir dignement depuis la maternité et l'école, dues, comme l'on sait, à la générosité de M<sup>me</sup> Vve Huyen Ngh, jusqu'aux vastes établissements et usine de la Société des Distilleries tonkinoises, c'était de chaque côté de la route la haie serrée des étendards bariolés claquant au vent, tandis que la foule annamite attendait, curieuse et joyeuse tout à la fois, le cortège officiel.

Au poste de gendarmerie de Phuong-liet, M. le résident supérieur Châtel qu'accompagnait M. Le Trent, chef du secrétariat particulier, avait été reçu par M. l'administrateur Gallois-Montbrun, résident de France, et S. E Vi van Dinh, tong-doc de la province de Hadong, tandis que M. Liberati, chef de poste, et ses auxiliaires saluaient.

Au seuil des établissements de la Société des Distilleries Tonkinoises magnifiquement décorés selon le style annamite et amplement pavés aux couleurs de France et d'Annam, M. le résident supérieur reçut l'hommage de bienvenue de M. l'administrateur honoraire des S. C. Klein, inspecteur de la Société, entouré de MM. Le van Phuc, Do huu Thuc, Le tua Koat, membres dirigeants du conseil d'administration.

Parmi les personnalités présentes, nous voyons : M. le directeur général des Douanes Rinkenback ; S. E. le Vo-hien Hoang, trong phu ; M. Baffeuf, président de la chambre de commerce de Hanoï ; M. l'administrateur Ehrard, inspecteur du travail au Tonkin ; M. l'administrateur Colombon, inspecteur des Affaires politiques au Tonkin ; M. Pourquier ; M. Joseph, secrétaire de la chambre de commerce ; M. Laroche, inspecteur des Douanes ; M. Babaud-Dulac, représentant le sous-directeur des Douanes à Haïphong ; Castanet, M. Butel, receveur des Douanes à Hanoï ; M. Bory ; M. Perroud, membre du grand Conseil.

Dans la cour, un détachement de la brigade de Garde indigène de Hadong de superbe tenue, sous les ordres de M. l'inspecteur Wulfingh, rend les honneurs ; la fanfare de la Mission de Van-Dien est là ; là aussi, ces petits musiciens-gymnastes-danseurs au nombre d'une centaine qui, bâtons en mains, scandent les mouvements rythmiques. Les ouvriers brassard au bras ; les ouvrières brassard au bras, en colonne par quatre, salueront avant d'aller prendre leur poste.

Des grappes de pétards descendent ici et là de perches géantes.

Tout cela vous a grand air, tout cela dénote une réception soigneusement organisée, comme aussi cet immense hall en bambou garni de tables et de fauteuils ; somptueux éclairage ; fleurs et verdure rien ne manquait.

C'est dans ce frais et brillant décor, de couleur bien orientale que M. le résident supérieur prit contact avec les personnalités françaises et indigènes présentes cependant que de gracieuses jeunes filles aux riches tuniques de soie voyante offraient des cigarettes.

On procéda à la visite des lieux et M. Ajas se trouva là pour donner tous renseignements sur le fonctionnement de la distillerie ; c'est un « Brantford » d'abord qui anime deux dynamos ; c'est ensuite les vastes magasins où sont entassés les sacs de riz utilisés chaque jour, le pilonnage ensuite à la mode antique grâce auquel on obtient cette poudre blanche qui, répandue sur le riz, en hâtera la fermentation ; c'est le hall des alambics aux cuivres rougoyants ; la préparation du riz sur les claies, la salle de fermentation, puis plus loin l'embouteillage, l'étiquetage, la mise en caisse.

Il y a aussi la salle où l'on prépare les vins de Chine réputés et les liqueurs qui sont, commercialement, fort bien présentées.

Avant de regagner le hall, c'est la visite des bureaux avec ses sections et l'on sort de là emportant l'impression d'une affaire parfaitement bien organisée, d'une maison très bien tenue.

Le champagne Heidsieck coule alors à flots dans les coupes que les jeunes filles tendent gentiment aux invités tandis que d'autres offrent sandwiches, petits fours, cigarettes.

On fait honneur au lunch ; et puis il faut bien céder à la coutume et ce sont encore les mêmes jeunes filles annamites qui assurent si correctement le service qui vont porter elles-mêmes aux lèvres des invités « la coupe d'alcool parfumé » M. le résident supérieur Y. Châtel, qui s'intéresse à tout et porte à tous la bonne parole et le cordial encouragement, n'a pas ménagé ses compliments aux dirigeants de la Société des Distilleries tonkinoises et les a assurés de tout son appui : « Je tiens essentiellement à votre réussite », proclame-t-il bien haut.

« Montrez que les Annamites sont capables de réussir, même dans les affaires de grande envergure comme celle-ci. Réalisez une affaire « type » parfaite, solide dans son organisation et surtout, puisque vous employez un nombreux personnel, communiquez-lui l'« esprit de maison », c'est-à-dire la satisfaction de travailler chez vous, en créant le bien-être pour tous au sein d'une vie laborieuse. »

À 5 heures, M. le résident supérieur Y. Châtel prenait congé de M. Klein et des dirigeants, leur renouvelant ses très vives félicitations et les encourageant fortement à aller de l'avant dans le progrès.

Ce n'est pas la première fois qu'il nous est donné d'assister aux fêtes somptueuses de Van-Dien : nous étions à l'inauguration de cette vaste usine, si bien comprise et si bien équipée, nous y avons suivi S. M. Bao Dai lors de sa visite. Hier, nous avons vu une très belle réunion franco-annamite — et nul plus que nous n'est partisan du rapprochement tant souhaité — et nous avons surtout remarqué tous les aménagements nouveaux apportés à Van-Dien ce qui nous incite à en féliciter bien sincèrement les dirigeants.

## SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES TONKINOISES DE VAN-DIEN

Discours prononcé par M. Do-huu-Thuc au champagne d'honneur offert le 12 avril  
1938

à Monsieur le résident supérieur Yves Châtel

Monsieur le résident supérieur,  
Messieurs les chefs de Services généraux,  
Monsieur le résident,  
Excellences,  
Messieurs,

Vous venez de visiter, en détail, tous les rouages de ce tout, qui s'appelle la Société des distilleries tonkinoises de Van-dien.

Vous avez constaté, que ces rouages, conçus et réalisés par des cerveaux annamites, administrés et financés par des capitaux également annamites, sont le résultat d'efforts fournis, de soucis éprouvés et de sacrifices inouïs consentis par des hommes de bonne volonté certes, mais tard venus aux méthodes et règles de l'industrie moderne. Ils n'en ont pas moins mis sur pied quelque chose de remarquable, ne craignons pas de le dire.

L'apprentissage leur a valu, vous le savez, quelques jours bien sombres, mais aujourd'hui, heureusement, révolus. Je m'en voudrais de vous infliger l'ennui de leur

évocation, appuyé d'un trop long exposé émaillé d'un grand nombre de chiffres, que, par politesse, vous seriez contraint de subir.

Aussi me bornerai-je à attirer sur notre affaire votre sympathie accrue, en vous résinant l'essentiel de son rôle dans la vie sociale, économique et politique de notre pays.

\*  
\*   \*   \*

Du point de vue social, nous vous avons dit tout à l'heure que les Distilleries de Van-dien faisaient vivre un personnel de plus le quatre cents individus, mais à ce nombre, il y a lieu d'ajouter les membres de leur famille, qu'en moyenne, on peut évaluer à quatre personnes : l'épouse et trois enfants. Cela fait en tout, un minimum de mille six cents existences assurées.

Si l'on songe à l'énorme charroi des sacs de riz qui sort nécessaires à l'alimentation d'une usine absorbant 12 tonnes de riz gluant par jour, on évaluera bien à plusieurs centaines, le nombre de coolies ainsi employés aux transports.

Par ailleurs, n'existent-ils pas des débitants généraux, en gros ou en détail, de l'alcool de Van-dien, soit en moyenne, une millier par provinces et par grandes villes ? Cela fait encore une centaine de mille êtres tirant leur subsistance de notre industrie.

Enfin, le goût de l'alcool produit par nos usines étant identique à celui produit par les alambics fonctionnant illicitement, il s'ensuit que les contrebandiers n'ont, en fraudant le fisc, aucune excuse pour invoquer les qualités du produit, questions de culte, de rite etc., en risquant l'amende, la confiscation de leurs biens et jusqu'à la prison.

Du point de vue financier et industriel, il ressort que les débuts de l'affaire de Van-dien demeurent obscurs en l'esprit de bien des personnes et sont la cause des bruits, n'ayant plus de fondement à présent, qui courent encore dans le pays et y font souche.

Lors de l'arrivé à terme, en 1933, de l'ancien monopole, le Gouvernement général fit appel à la population en vue de parvenir à la création de plusieurs distilleries, à raison de une, au moins, par province du Tonkin. À la suite de la propagande ainsi faite, par messieurs les résidents et commandants de Territoire militaire, des tractations s'amorcèrent mais aboutirent plus ou moins, plutôt moins que plus.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne, la province de Hadong, la question se posa sous la persuasive impulsion des autorités provinciales françaises et annamites de l'époque, c'est-à-dire de M. l'administrateur Collet, son excellence le Vo-Hièn, et les successeurs de ces hautes personnalités que nous voyons aujourd'hui auprès de nous.

Après bien des hésitations, des craintes exprimées au regard de la puissante Société de distilleries françaises, quatre capitalistes annamites se dévouèrent. Ils versèrent chacun 25.000 p. de manière à constituer le capital de 100.000 p. jugé suffisant pour créer à Van-dien, lieu qui fut choisi, la Société des Distilleries Tonkinoises de la province de Hadong et de la Ville de Hanoï. Son Excellence Hoang-trong-Phu put, ainsi, se féliciter du succès de ses démarches, et avec elle, le résident supérieur au Tonkin.

Après quelques mois de fonctionnement, l'usine de Van-Dien eut à supporter une telle demande d'alcool, venant de bien au delà des limites de la province, que son outillage se révéla comme étant insuffisant et, dès sa création, le capital de 100.000p. dû s'élever à 200.000 p.

Ce nouveau capital devait, encore par la suite, sans qu'il en coutât rien à l'ensemble des petits actionnaires, s'élever progressivement à 300.000 p. de plus, toujours grâce à la ferme volonté constructive des fondateurs.

En sorte que l'affaire de Van-dien, aujourd'hui solide quant à l'état de sa trésorerie, dû, pour parvenir à ce résultat, nécessiter l'énorme capital de 700.000 p.

Comment ce capital rémunère-t-il les fondateurs et actionnaires ?

Jusqu'à présent, les ventes d'alcool n'ont pas été assez importantes pour produire l'intérêt que l'affaire de Van-dien devrait réaliser.

Pour fixer les idées, et à titre de comparaison, nous vous apprendrons que, depuis 1934, le pourcentage des ventes, par rapport à celles qu'effectue la Société française des Distilleries de l'Indochine, ressort à une moyenne de 7 %.

C'est vous dire quel profit procure, sur terre d'Annam, à cette industrie française, en même temps que l'avance de trente années prise par elle, sur nous au moment de nos débuts, son admirable organisation industrielle et commerciale.

Notons que cette supériorité est, également, appuyée sur un fonds social, récemment porté de 45 à 75 millions de francs, soit à une somme plus de dix fois supérieure à nos 7 millions de francs investis.

Nous allons donc, encouragés comme nous le sommes, par votre présence, ici. Monsieur le résident supérieur, nous efforcer à faire mieux en tentant d'élever le pourcentage de nos ventes.

Par la réorganisation de nos débits généraux et de gros dans les provinces, nous comptons pouvoir travailler, au lieu de 12 à 13 jours par mois, comme nous le faisons actuellement, pendant 26 jours (à cause des dimanches) à raison de 12 tonnes de riz nêp traitées par 24 heures.

Ce résultat atteint, nous pourrions élever le pourcentage de 7 à 14 %, comme plafond, et de 7 à 10 comme moyenne.

Notre usine étant capable de traiter 24 tonnes de riz par jour au lieu de 12, notre capacité maxima de production pourrait donc atteindre 28 % de celle actuellement atteinte par la Société française des Distilleries de l'Indochine.

Mais c'est là une ambition qu'il ne nous est pas encore permis d'envisager, nous qui ne sommes encore que des élèves en matière d'industrie.

Quoi qu'il en soit, cet exposé est de nature à mettre fin à cette légende qui, circulant au Tonkin depuis trois ans, a pour but de faire passer la Société des Distilleries Tonkinoises de Van-dien comme n'étant pas en mesure, en raison d'une production déficitaire, de satisfaire aux demandes d'alcool par la population.

La présence, en nos magasins, d'un stock de plus de 560 tonnes de riz nêp valant 55.000 p., environ, vous en fournit la preuve.

\*  
\*   \*   \*

Du point de vue politique et fiscal, l'affaire de Van-dien se présente, pour l'Administration du protectorat, comme un foyer de paix sociale ou règne, à son égard, le loyalisme le plus absolu, ou ne tarit jamais la source d'aisance pour tous les individus tirant d'elle leurs moyens d'existence.

Elle permet aux agriculteurs ne possédant que des terrains impropres à la culture du riz gluant de ne plus désespérer du placement de leur récolte. Non seulement la Société de Van-dien peut acheter tout le riz nêp produit au Tonkin et dans le Nord-Annam, mais encore cherche-t-elle à s'en procurer du Siam par le Laos, pays d'où vient de revenir d'ailleurs, il y a peu de jours, la mission y envoyée par la Société afin d'y passer d'importantes commandes.

Pour conclure, il vous plaira certainement d'apprendre que les taxes perçues sur les 2.317.000 litres d'alcool pur que Van-Dien a produits depuis 1933, année de sa création jusqu'au 31 décembre 1931, ont donné une recette, faite par le Budget Général, de 474.502 p. 24, soit une moyenne de 95.000 piastres par an. Or, dès cette année, les taxes perçues par la Régie s'élèvent déjà aux environs de 4.000 p, par décennie, soit 10.000 p. par mois.

Nul doute, dans ces conditions, que cette moyenne ancienne de 95.000 ne soit bientôt portée à plus de 120.000 piastres pour cette année, si, comme nous l'espérons,

les diverses affaires d'alcool du Tonkin et du Nord-Annam, sont assez heureuses pour concurrencer l'alcool de contrebande et si Van-Diên en particulier, peut compter sur l'esprit de solidarité des consommateurs annamites dans le choix de leur alcool à déguster.

Nous formulons d'autant plus volontiers ce vœu que nous savons pouvoir compter sur l'appui de l'Administration des Douanes et Régies, qui ne nous le ménagera pas plus dans l'avenir qu'elle le fit dans le passé.

Aussi, saisissons-nous ici l'occasion qui nous est offerte de lui manifester notre gratitude en la personne de son directeur général, en celle du sous-directeur du Tonkin jusqu'au moindre receveur ou agent provincial en passant par les inspecteurs et contrôleurs pour les remercier d'avoir toujours non seulement aplani les difficultés, mais facilité les opérations en cours.

J'en ai terminé avec la partie aride de cette allocution et m'excusant de vous en avoir infligé l'oral « pensum », je passe assez satisfait à l'autre, celle qu'il m'est agréable d'aborder.

C'est aujourd'hui jour de fête et de liesse dans l'habituelle ruche austère et laborieuse de Van-diên, votre présence parmi nous, monsieur le Résident supérieur, et vous, hautes personnalités de l'Administration du Commerce et de l'Industrie, autorités provinciales membres de la Presse, amis et sympathisants, votre présence, dis-je, remplit de joie le cœur aussi bien de l'état-major de notre affaire, que de la masse de ses contremaîtres et ouvriers. Le travail assidu de ces derniers, leur conscience professionnelle et leur dévouement à leurs employeurs sont à la base de la prospérité, qu'à partir de ce jour faste, la Société des Distilleries tonkinoises est fermement décidée à conquérir, pour le plus grand bien de ses commanditaires, animateurs et bons ouvriers.

Très respectueusement, je lève cette coupe pour boire à votre santé, monsieur le Résident supérieur, à la vôtre, monsieur le Résident de France, à la vôtre, Excellence, pour que longtemps encore, nous vivions sous votre tutélaire protection.

Très cordialement, je lève également ma coupe pour boire à votre santé, messieurs les chefs de service et vous aussi, messieurs, pour vous demander, à votre tour, de boire à la prospérité de la Société... bien tonkinoise des Distilleries de Van-Diên.

Je n'aurai garde, monsieur le Résident supérieur, de ne pas associer à ce toast nullement entaché d'égoïsme, tout le Tonkin, notre bien-aimé pays aux destinées duquel vous présidez si heureusement.

C'est que, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, vous avez su réaliser l'union des cœurs en résolvant le difficile problème d'aimer nos compatriotes», de le leur prouver à chaque heure de votre vie gubernatoriale, tout en donnant aux Français les gages de l'affection et de l'intérêt que vous leur portez.

Le résultat en est que tous les Annamites vous aiment et vous vénèrent sans que, pour cela, vos compatriotes ne vous en aiment et estiment moins, au contraire.

Là est le plus beau titre de gloire, après bien d'autres que vos administrés vous décernent.

Messieurs,

Vive monsieur le résident supérieur Yves Châtel, kinh-luoc du Tonkin

Vive l'Annam-Tonkin, notre pays.

Légendes :

Le résident supérieur Y. Châtel, accompagné de M. Gallois-Montbrun et S.E. Vi-van-Dinh, visite la Société des Distilleries tonkinoises à Van-Dien. M. Châtel salue tandis que la *Marseillaise* retentit

M. Y.Châtel écoute les chansons de bienvenue récitées par de jeunes garçons en uniforme.

---

## TONKIN

### Bac-Ninh

L'activité du nouveau directeur général des Douanes  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1939)

M. Ginestou, qui vient de recevoir des mains de M. le gouverneur des Colonies. Rinkenbach <sup>2</sup>, la direction générale des Douanes et Régies de l'Indochine, prend, sans tarder, contact avec les industries assujetties à son service.

C'est ainsi qu'avant de se mettre en route pour le Laos vers la fin de ce présent mois, M. Ginestou s'est rendu le 16 du courant à Bac-Ninh où il est allé visiter la Distillerie des alcools annamites de Van-Van.

Le 19 suivant, à 9 h. du matin, répondant à l'invitation qui lui en avait été faite, au cours de la semaine dernière, par M. Do huu-Thuc, l'actif directeur gelant de la Société des Distilleries tonkinoises, c'est la Distillerie de Van-dien qui recevait la visite du chef de notre grand service général.

M. Ginestou se montra très intéressé par la manière dont fonctionnent à la moderne, tous les rouages de cette affaire industrielle annamite en voie de pleine prospérité et il ne ménagea pas ses compliments et encouragements aux membres du conseil d'Administration de Van-dien et à son président.

Au moment de quitter l'usine, le directeur général voulut bien accepter de boire une coupe de champagne à la prospérité de la firme et, à l'issue du discours que lui adressa l'inspecteur conseil de la Société dont ci-dessous le texte, répondit, en une charmante improvisation, à M. Klein, par des des paroles empreintes de la plus grande bienveillance et de la vive satisfaction par lui éprouvée.

La collectivité annamite ne peut qui se réjouir au spectacle de l'intérêt que témoigne un haut fonctionnaire français venu de la Métropole à une affaire montée par ses compatriotes.

Discours prononcé à l'occasion de la visite  
faite par M. le directeur général des Douanes et Régies Ginestou  
à la Distillerie de Van-dien le 19 janvier 1939.

Monsieur le directeur général,

La Société des Distilleries Tonkinoises de Van-dièn est heureuse de vous accueillir, en ce jour, et vous remercie bien sincèrement de l'empressement que vous avez mis à répondre à son invitation.

C'est qu'en effet, ainsi que vous devez l'avoir appris déjà, la Société des Distilleries de Van-dien est trop tard venue à l'industrie, pour que le directeur-gérant de la société, au nom duquel je prends la parole en ce moment, ne soit particulièrement fier d'avoir pu vous montrer une affaire purement annamite, dont il est un des fondateurs, mais dont il est devenu l'âme à lui tout seul.

Cette affaire, vous l'avez constatée, est une usine moderne produisant une matière consommable absolument au goût de l'Annamite.

Il en va de même de la Distillerie de Van-Vàn que vous venez également de visiter, mais avec cette différence que celle-ci s'en est tenue à la distillation individuelle, sous son toit, telle qu'elle se pratique au domicile du producteur indigène, tandis qu'a Van-

---

<sup>2</sup> André Rinkenbach (1882-1949) : H.E.C., 1902. Directeur de cabinet du gouverneur général Brévié, puis directeur p.i. des Douanes et Régies de l'Indochine (septembre 1937-août 1938). En retraite (octobre 1939). Administrateur de la Banque de l'Afrique occidentale.



diên, si les matières premières et procédés de cuisson, fermentation, distillation sont ceux employés de temps immémoriaux par les ancêtres des Annamites, la technique française en matière de propreté, d'hygiène, de célérité, etc. est venue y apporter un secours utile. Mais ce n'est pas sans qu'elle ait consenti, à cet égard, énormes sacrifices que la distillerie de Van-Diên en est parvenue à ce point, et dures furent ses premières années d'existence et de luttes, de sacrifices pécuniaires et de doute en un résultat final satisfaisant.

Vous en narrer les détails serait superflu, puisqu'aussi bien nous touchons au succès maintenant.

Votre visite, monsieur le Directeur général, à cette aurore de l'année 1939 qui voit se dessiner très nettement pour notre Société un avenir de plus en plus brillant, nous est un encouragement à poursuivre un effort dont le résultat le plus tangible est, en dépit des épreuves passées que, tout en tuant la contrebande dans les villages, Van-Diên a versé au Budget général des taxes qui se sont élevées de 1933 à 1938 inclus, à 615.998 piastres, et qui s'élèveront sans doute, en 1939, à 200.000 au moins, et pour l'avenir à plus encore.

Subsidiairement, l'action de la Société de Van-Diên du point de vue social et politique est digne de retenir votre bienveillante attention car elle tend rien moins qu'à faire vivre dans l'aisance, l'ordre et la paix, plusieurs milliers de travailleurs de toutes catégories : débitants généraux, en gros, en détail, camionneurs, cheminots, débardeurs, ouvriers spécialisés et non spécialisés, etc., tous gens de bonne volonté et de sentiments loyalistes à l'égard du Protectorat.

Tout ce personnel sait que le Grand Chef de ce service auquel chacun de ses membres est assujéti, est parmi nous en ce matin du 19 janvier, et éprouve une satisfaction dont je suis personnellement heureux de vous en donner le témoignage.

Au nouveau venu en Indochine que vous êtes, monsieur le Directeur général, nous souhaitons, avant toute chose, une bonne saute et lui adressons les vœux que nous formons pour la réussite complète de sa mission en ce pays

Réussite à laquelle, tous, ici, à Van-diên, applaudiront avec joie.

Nous vous convions, Messieurs, à lever votre coupe en l'honneur de monsieur le Directeur général Ginestou.

SOCIÉTÉ DES DISTILLERIES TONKINOISES  
BAC-KY NAM-TUU CONG-TY  
DO-HUU-THUC ET Cie

Société en commandite par actions  
au capital de 200.000 piastres

Siège social à Van-Dien (Hadong)

Avis de convocation

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 11 novembre 1939)*

MM. les actionnaires de la Société des Distilleries tonkinoises sont convoqués en assemblée générale ordinaire légale à Van-diên, au siège social, pour le samedi 18 novembre 1939, à 9 heures du matin.

Ordre du jour :

1° Rapport du directeur-gérant ;

2° Rapport du conseil de surveillance ;

3° Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice 1938 ;

4° Renouvellement partiel du conseil de surveillance.

La présente convocation est faite en vertu de l'article 27 des statuts.

Le conseil de surveillance.

(*Journal officiel* du 28 octobre 1939).

---

Questions économiques  
ET  
industrielles  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 août 1940)

Nous nous sommes de tous temps intéressé aux initiatives souvent hardies d'Annamites intelligentes et compétents qui ne craignaient pas d'engager des capitaux importants, certains toute leur fortune, pour réaliser une affaire industrielle, commerciale et agricole.

Les distilleries de Van Dien, à la naissance desquelles nous avons assisté, ont retenu, à l'égal d'autres entreprises, notre attention.

Depuis, nous avons suivi leur marche, avec les jours heureux et les jours difficiles.

Notre dernière visite à Van Dien remonte à l'époque de M. le résident supérieur au Tonkin Châtel vint présider une réception organisée en son honneur.

Et les temps passèrent, et notre attention se porta ailleurs sur des événements d'une autre importance.

Or, ces temps derniers, la Presse annamite s'est inquiétée de cet établissement.

Et nous avons pu lire dans le numéro de *l'Effort* du vendredi 19 juillet, puis dans le même journal portant la date du vendredi 26 juillet les deux entrefilets qu'on va lire (*L'Effort* du vendredi 19 Juillet).

Que se passe-t-il aux Distilleries de Van Dien ?

Tout le monde connaît de nom la Société annamite des distilleries de Van Diên, alias Bac-Ky Nam Tuu Cong ty, dont le siège et les usines sont situées à une dizaine de kilomètres de Hanoi.

Cette firme a été fondée en 1933 peu après la suppression du monopole des alcools détenu par la société des distilleries françaises de l'Indochine.

En quoi consistait-elle, cette suppression de monopole ?

Aux termes de la Convention de décembre 1931, le gouvernement indochinois décida simplement de cesser de renouveler le contrat de fourniture des alcools indigènes avec la Société Fontaine, à partir du 15 juillet 1933.

On voit que, pratiquement, le monopole ne fut pas aboli.

Le gouvernement autorisa seulement les capitalistes annamites qui remplissaient certaines conditions requises, telles que paiement de certains impôts, à le partager avec la firme Fontaine, autrement dit à concurrencer celle-ci dans la fabrication et la vente des alcools.

Lorsqu'on vit [quelques Annamites fortunés et courageux, à savoir MM. Tran quang Vinh, Do huu Thuc, Ng. huu Nhu, Truong hoang Tinh](#), fonder le Bac-ky Nam Tuu Cong Ty pour concurrencer les Distilleries Fontaine, on parla de lutte entre le pot de terre et le pot de fer, et de faillite inévitable.

Effectivement, au bout de quelques années de travail, le Bac Ky Nam Tuu Cong Ty connut une situation critique.

Mais, grâce au savoir-faire de certains de ses dirigeants, la société des distilleries de Van Dien put tenir.

Il nous revient que, ces dernières années, elle a même prospéré. Ce qui a étonné les mauvais prophètes qui, voyant l'insuffisance de ses moyens devant un concurrent extrêmement puissant, lui avaient prédit une défaite catastrophique.

On commençait à croire qu'étant sur la voie de la prospérité, rien ne pourrait empêcher le Bac Ky Nam Tuu Cong Ty de continuer son petit bonhomme de chemin lorsqu'on apprit, en fin 1939, que ses dirigeants se traînaient mutuellement devant les tribunaux pour des motifs divers. Résultat : à l'heure actuelle, la Société des distilleries de Van Dien, société annamite, montée avec des capitaux annamites, est administrée, gérée, contrôlée par une personne absolument étrangère à la société : M. Chantemerle.

Que s'est-il donc passé à Van Diên ?

Quelles raisons impérieuses ont poussé ses dirigeants de la voie de la prospérité sur la voie ruineuse des procès ?

Autant de questions qui laissent rêveurs ceux qui avaient quelques espoirs sur l'aptitude des Annamites à former des Sociétés et des Compagnies.

(*L'Effort* du vendredi 26 Juillet)

Que se passe-t-il aux distilleries de Van Dien ?

Sous ce titre, nous avons publié, dans le dernier numéro de *L'Effort*, sur le Bac Ky Nam Tuu Công Ty un entrefilet à la fin duquel nous avons posé deux questions :

Que s'est-il passé à la Société des distilleries de Van Diên ?

Quelles raisons impérieuses ont poussé ses dirigeants de la voie de la prospérité sur la voie ruineuse des procès ?

Un ami qui prétend connaître certains dessous des affaires du Bac Ky Nam Tuu Công Ty nous confirme que vers 1935-1936, cette société connut vraiment une situation critique, et que si elle put tenir et prospérer par la suite, c'est grâce au savoir-faire et au dévouement d'un de ses dirigeants. M. Dô huu Thuc, à qui les autres fondateurs, occupés à des travaux personnels, avaient confié la direction et la gérance des distilleries.

Si le Bac-Ky Nam-Tuu Công-Ty, société annamite, monté, avec des capitaux annamites, est aujourd'hui administrée, gérée, contrôlée par M. Chantemerle, c'est parce que ses dirigeants ne s'entendent plus comme par le passé.

Le conseil d'administration voudrait retirer la direction et la gérance à M. Dô Huu Huc qui, estimant que c'est là un geste d'ingratitude pour son dévouement, ne s'inclinerait pas devant une décision qu'il juge inacceptable, voire même irrégulière.

De là les procès qui ont éclaté entre lui et les autres fondateurs du Bac Ky Nam Tuu Công Ty, pour le plus grand plaisir des Sociétés concurrentes.

La société des distilleries de Van Diên sortira-t-elle indemne de cette épreuve ?

C'est ce que se demandent les Lan Un h qui ont pris goût A ses alcools.

Allons, espérons que la bonne entente reviendra et que tout s'arrangera.

---

La vie judiciaire  
Les procès commerciaux  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> décembre 1940)

Le Tribunal mixte de commerce de Hanoi, en son audience du samedi 30 novembre 1940, sous la présidence de M. le premier président de cour honoraire Morché, assisté de MM. Rochat et Domart, juges consulaires, avec au siège du ministère public M. Hoang co Thuy, a rendu ses jugements dans les affaires suivantes :

Le thanh Giai contre Distilleries Tonkinoises

Par jugement de défaut du 18 mai 1939, le Tribunal de Hanoï a condamné Le thanh Giai, commerçant à Viétri, à payer à la Société des distilleries tonkinoises la somme de 1.837 p 58, restant dû sur le montant du prix d'alcool et de matériel à lui livrés par la Société des Distilleries.

Le thanh Giai fait appel de ce jugement et demande conventionnellement le paiement de diverses sommes s'élevant à 2.525 p 66 qui lui seraient dues par la Société des distilleries tonkinoises.

Avant dire droit, le Tribunal ordonne une enquête pour établir les comptes des parties, réserve les dépens.

---